



STATUTS ASSOCIATION SPORTIVE

OBJET & COMPOSITION

Article 1. Le TEAM RG sports a pour objet la pratique et l'organisation de sports nature, sports mécaniques, et de façon complémentaire, la pratique d'autres activités physiques et culturelles régies par la Jeunesse et Sports, l'UFOLEP, et/ou la FFM.

Sa durée est illimitée.

Son siège social est fixé, conformément à la décision de son Comité directeur, à la **FERME de CHAFFIN, 41220, St LAURENT NOUAN.**

Il pourra être transféré par simple décision du Bureau et ratifié au cours de l'Assemblée Générale suivante.

Elle a été déclarée à la Préfecture du Loir et Cher.

Article 2. Les moyens d'action sont:

- Les stages d'initiation.
- Toutes activités éducatives de nature à promouvoir les sports nature et de santé.
- Les séances d'entraînement, les rencontres amicales et officielles.
- L'organisation de compétitions ou challenges.
- L'organisation de randonnées et ballades, en France et à l'étranger.
- Favoriser les échanges et rencontres, afin de contribuer à l'épanouissement de la personne humaine.
- La tenue d'assemblées périodiques, publication de bulletins et documents écrits et/ou visuels.
- **Les buts:**
- Agir pour le développement de la randonnée et le tourisme rural, sous toutes ses formes et moyens employés.
- Agir pour la principe de la libre circulation pour tous.
- Agir pour la sauvegarde, l'entretien et la conservation des chemins.
- Protéger et défendre la nature.
- Recenser, aménager et préserver les itinéraires et leur continuité pour randonner en tous lieux, toutes communes et sur toutes voies.
- Faciliter la circulation des randonneurs sous toutes ses formes.
- Promouvoir la pratique de la randonnée en quad.
- Promouvoir les activités liées à la pratique du quad, dans le respect de l'environnement, des autres utilisateurs des chemins et autres activités de plein air.